



a toxics-free future

Des Points de Vue Rapides de l'IPEN: 1^{ère} Réunion du Processus Intersession Au-delà de 2020

Février 2017

Notez que les documents d'orientation pertinents du processus Au-delà de 2020 peuvent être consultés à cette adresse : <http://IPEN.org/documents/IPEN-beyond-2020-perspectives>

La vision, la portée et l'avenir

- Actuellement, la production industrielle et l'utilisation des produits chimiques se déplacent vers les pays en développement et à économies en transition; ce changement s'accompagne d'une utilisation continue ou accrue des pesticides et d'une utilisation grandissante des produits contenant des produits chimiques dangereux.¹
- La SAICM aborde pratiquement toutes les sources d'exposition aux produits chimiques toxiques, non couvertes par les conventions internationales sur les produits chimiques – et dans de nombreux cas, les dommages causés par ces autres sources affectent de manière disproportionnée les pays en développement et en transition et peuvent être tout aussi graves que les POP, le mercure, etc.
- La grande portée de la SAICM doit être préservée car en son absence, aucun cadre participatif international n'existerait pour traiter la majorité des préoccupations les plus pressantes liées à la sécurité des produits chimiques du monde
- L'ODD 12.4 a une date fixée en 2020, mais il fournit également une vision solide pour les objectifs Au-delà de 2020, compatibles avec le lien inhérent qui existe entre la sécurité des produits chimiques et le développement durable.²

Une approche multipartite, multisectorielle et non juridiquement contraignante

- L'approche multipartite et multisectorielle de la SAICM a permis aux représentants des gouvernements, aux ONG d'intérêt public, aux organismes de l'ONU, au secteur privé, au secteur de la santé, aux syndicats et aux autres acteurs concernés d'interagir et de collaborer entre eux pour soutenir les objectifs de la gestion rationnelle des produits chimiques.
- En avançant, il devrait y avoir un travail multisectoriel plus soutenu au sein de la SAICM. Par exemple, les Ministères de la Santé, de l'Agriculture et du Travail y sont largement absents; Ceci est également lié au financement.
- Les efforts multipartites et multisectoriels sont des composantes convenues de l'Agenda 2030 (par exemple l'ODD16).

Le financement

- Un mécanisme de financement spécifique disposant des fonds suffisants et prévisibles qui peuvent être accessibles aux parties prenantes pertinentes de la SAICM, est nécessaire pour sa mise en œuvre.
- Les organismes des gouvernements donateurs d'aide au développement devraient augmenter substantiellement la visibilité et le soutien financier pour la sécurité des produits chimiques, d'autant plus que la SAICM relie la gestion rationnelle des produits chimiques au développement durable et mettra au point des objectifs mesurables pour soutenir l'Agenda 2030.
- Un mécanisme d'échange d'informations de la SAICM doit suivre publiquement l'aide au développement destinée à la gestion rationnelle des produits chimiques.
- Le Programme Spécial devrait être complété pour permettre l'accès à toutes les parties prenantes de la SAICM.
- La clé pour la sécurisation durable du financement destiné à la sécurité des produits chimiques est l'internalisation des coûts au sein des industries de fabrication concernées.
- L'industrie mondiale de fabrication des produits chimiques a un fonds de roulement annuel d'environ 4,1 milliards USD par année; une taxe qui s'élève à 0,1 % donnerait 4 milliards USD pour la gestion rationnelle des produits chimiques.³

¹ Les perspectives mondiales du PNUE en matière de produits chimiques fait remarquer qu'un tiers de toute la consommation des produits chimiques pourrait être dans les pays en développement d'ici 2020 et que, « la perspective pour les expositions généralisées et multiformes des communautés et de l'environnement aux substances chimiques considérées comme étant de grandes préoccupations et de préoccupation inconnue augmentent également. »

² Les ODD12.4 : « D'ici 2020, atteindre la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux convenus et réduire de façon significative leurs rejets dans l'air, l'eau et au sol afin de minimiser leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. »

- Le PNUE devrait mener une étude pour déterminer comment mettre en œuvre des instruments du marché pour internaliser, au sein des industries concernées, les coûts supportés par les gouvernements pour mettre en œuvre des programmes robustes pour la gestion rationnelle des produits chimiques. La plus grande part des fonds générés doit être orientée pour le financement des activités liées à la sécurité des substances chimiques dans les pays en développement et en transition. L'étude devrait inclure des propositions faites par les parties prenantes et des approches globales ou régionales compatibles avec le principe 16 de Rio.

Renforcer la priorité politique de la SAICM

- Au sommet de Rio + 20, les gouvernements se sont entendus sur la nécessité de, «*renforcer des efforts pour accroître la priorité politique accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.*»⁴
- Au fur et à mesure que la production et l'utilisation des produits chimiques continuent à se développer, la SAICM doit être élevée en importance pour répondre au défi grandissant des dommages sanitaires, environnementaux et économiques associés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques toxiques et des déchets.
- EN formalisant et en finançant davantage la coordination du Comité multilatéral, interministériel recommandé dans l'accord de la SAICM pourrait permettre de renforcer la priorité politique de la SAICM.
- Une façon de faire ceci serait de créer des synergies au niveau national en élargissant la mission des Unités Nationales de la protection de la couche d'ozone pour servir d'Unités sur la Sécurité des produits chimiques. Si elles sont financées, ces Unités pourraient jouer un rôle dans la coordination, la réglementation, le financement / l'inclusion, la conformité, l'évaluation des besoins, la rédaction des rapports et autres.

Répondre aux nouvelles questions de politiques générales

- Les nouvelles questions de politiques générales actuelles et les questions d'intérêt devraient être reportées et renvoyées à une date ultérieure. Il s'agit : du plomb dans les peintures (ODD 3, 16), des pesticides hautement dangereux (ODD 2, 3, 8), des produits chimiques contenus dans les produits (ODD 3, 8, 16), des produits dangereux contenus dans les appareils électroniques (ODD 3, 8, 12), des perturbateurs endocriniens (ODD 3, 16), des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés (ODD 3, 16) et des produits pharmaceutiques ayant les effets persistants dans l'environnement (ODD 3 , 7).
- Veuillez consulter cette référence pour avoir des indicateurs mesurables sur les initiatives actuelles et les nouvelles initiatives de la SAICM.⁵

L'Agenda 2030

- La sécurité des produits chimiques peuvent contribuer à la réalisation des ODD 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.
- Les objectifs qui soutiennent l'Agenda 2030 devraient être clairement mesurables, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs adéquats qui facilitent une évaluation courante des succès et des défis.⁵
- 5 nouvelles initiatives devraient être élaborées pour soutenir l' Agenda 2030. Il s'agit : de zéro déchet (ODD 11, 12, 13), du droit de savoir en milieu professionnel (ODD 3, 8, 16), de l' agro-écologie (ODD 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13), des plastiques (ODD 11, 12, 14) et les femmes et la sécurité des produits chimiques (ODD 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).⁵

Les femmes et la sécurité des produits chimiques

- Adopter la question relative aux femmes et la sécurité des produits chimiques comme une question d'intérêt serait une contribution importante à la réalisation de nombreux ODD au sein de l'Agenda 2030 (ODD 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).⁵
- La SAICM, les Conventions de Stockholm et de Minamata notent toutes l'importance de réduire les effets de l'exposition des femmes aux produits chimiques.
- Un groupe de travail multipartite sur les femmes et la sécurité des produits chimiques devrait être établi d'ici 2020 pour élaborer des recommandations pour les actions liées aux femmes et à la sécurité des produits chimiques qui sont incluses dans les plans directeurs qui orientent les questions de politique générale et les questions d'intérêt de la SAICM.
- Les Femmes Ministres de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture, en collaboration avec les parties prenantes concernées, devraient élaborer pour la SAICM, un rapport sur les femmes et la sécurité des produits chimiques qui doit

³ Les perspectives mondiales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en matière de produits chimiques (2012)

⁴ La Résolution de l' Organisation des Nations Unies (2012) adoptée par l'Assemblée Générale le 27 juillet 2012:66 / 288. L'Avenir Que Nous Voulons, Para 223, A/RES/66/288 <https://sustainabledevelopment.un.org/futurewewant.html>

⁵ <http://ipen.org/documents/ipen-beyond-2020-perspectives>

être publié en 2020. Ce rapport doit inclure les études de cas et les préoccupations provenant de toutes les régions des Nations Unies et une déclaration basée sur les recommandations du rapport.

La chimie verte et la chimie durable

- La Chimie verte et la chimie durable sont toutes les deux utiles dans le processus d'au-delà de 2020, mais aucune des deux notions ne remplace la nécessité d'une gestion rationnelle des produits chimiques ou ne traite les problèmes hérités.⁵
- La chimie verte est axée sur la réduction des risques⁶ ; la chimie durable est le plus souvent associée aux efforts entrepris pour assurer l'utilisation efficace des ressources. Les deux concepts sont faibles concernant les alternatives non chimiques, qui sont très pertinentes aussi bien pour les utilisations industrielles des produits chimiques que pour la mise en œuvre de l'agro-écologie.
- La chimie verte devrait être une composante obligatoire de la chimie durable afin que la réduction du risque soit complètement intégrée dans le concept de la chimie durable.
- Les aspects sociaux de la chimie durable devraient inclure les conditions de travail décentes, sûres et le respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, y compris les normes fondamentales du travail de l'OIT.

Les Partenariats

- Les partenariats ne sont pas un substitut pour un mécanisme de financement opérationnel ou la nécessité d'internaliser les coûts au sein de l'industrie de fabrication des produits chimiques.
- Les partenariats devraient : aider à la mise en place des objectifs convenus au plan international ; être cohérents avec la législation nationale, les stratégies et les plans de développement ; respecter le droit international et être en conformité avec les valeurs et les principes convenus ; être transparents et responsables ; fournir une valeur ajoutée et compléter plutôt que remplacer les engagements pris par les gouvernements ; avoir une base de financement sécurisée et avoir une orientation multipartite, avec des rôles qui sont bien définis pour les différents partenaires.⁷
- Selon les principes du Secrétaire Général de l'ONU : « *la coopération avec les entreprises doit être transparente. Les informations sur la nature et la portée des accords majeurs de coopération devraient être disponibles au sein de l'entité des Nations Unies concernée et au grand public.* »⁸
- Les partenariats doivent fonctionner uniquement avec des entreprises qui sont conformes aux lignes directrices des Nations Unies, y compris le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'homme. Il s'agit des principes pertinents sur la sécurité des produits chimiques par exemple, « *Les entreprises devraient soutenir une approche préventive aux problèmes environnementaux.* » et « *les entreprises devraient défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.* »
- Les Partenariats ne devraient pas remodeler les politiques publiques selon des intérêts privés plutôt que selon les besoins du public.⁸
- Des partenariats nationaux qui ont mis en place l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au plomb (GAELP) sont un bon modèle pour les partenariats au sein de la SAICM.⁹

L'interface entre les politiques et les sciences

- Pour qu'un organe subsidiaire possible soit utile, il faudrait des termes de référence précis pour que tous les groupes des parties prenantes appropriées soient en mesure de participer pleinement et que le spectre complet des disciplines scientifiques et de la santé publique liées à la sécurité des substances chimiques soit activement engagé.

⁸ Secrétaire Général de l'ONU (2015) Les lignes directrices sur une approche basée sur les principes de la Coopération entre les Nations Unies et le secteur des affaires, les lignes directrices ont d'abord parues en 2000, révisées et rééditées en 2009 et révisées en 2015, comme demandé par la résolution A/RES/68/234 de l'AG

⁹ Les caractéristiques du GAELP comprennent : la participation de toutes les parties prenantes pour accomplir des changements significatifs en obtenant des limites juridiques obligatoires, et non des approches volontaires ; basées sur le danger ; les opportunités d'avoir une participation plus large au cours de la Semaine d'Action Internationale pour la Prévention de l'Intoxication au Plomb et au cours des Ateliers Régionaux ; des fonds pour la coordination ; seules les parties prenantes responsables venant de l'industrie qui retirent le plomb de leurs peintures ont une place à la table.

⁶ La définition de la chimie verte est « *l'utilisation d'un ensemble de principes qui réduit ou élimine l'utilisation ou la production de substances dangereuses dans la conception, la fabrication et l'application des produits chimiques* ».

⁷ Beisheim M, Simon N (2016) Les partenariats multipartites pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 : Améliorer la responsabilisation et la transparence, Note d'analyse pour le Forum de Partenariat du Conseil Economique et Social – 11 mars 2016